



QUALISUD

Mécanisme de contrôle des IG en France

Présentation par François LUQUET

Directeur de QUALISUD

Organisme de certification et de contrôle

PRESENTATION DE QUALISUD

- ✓ **Organisme dont l'activité principale est le contrôle d'Indication Géographiques protégées et d'Appellations d'Origines Protégées,**
- ✓ **Entreprise à but non lucratif,**
- ✓ **Accrédité ISO 17065 et ISO 17020 (COFRAC),**
- ✓ **Contrôle 74 AOP et IGP agroalimentaires et 120 AOP et IGP viticoles,**
- ✓ **Réalise plus de 7000 inspections de producteurs par an et plus de 5000 analyses et examens organoleptiques de produits sous AOP ou IGP,**
- ✓ **QUALISUD est financé par ses prestations de contrôle et de certification facturées aux producteurs,**



PRESENTATION DE QUALISUD

Exemples d'IG contrôlées par QUALISUD :

- ✓ **Fromage : Roquefort,..**
- ✓ **Huiles d'olive : huile d'olive de Nice, Huile d'olive de Haute-Provence...**
- ✓ **Fruits : Abricot du Roussillon, Pruneau d'Agen, Figue de Solliès,..**
- ✓ **Légumes : Asperges des Landes, Ail de Lautrec, Oignon doux des Cévennes,...**
- ✓ **Volailles : volailles des Landes, Volailles du Périgord,...**
- ✓ **Viande : Bœuf de Charolles, Taureau de Camargue, Agneau du Poitou Charente,...**
- ✓ **Miel de Provence,**
-



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE

Le contrôle de l'IG a pour seul objectif de vérifier le respect du cahier des charges par les producteurs et par les produits commercialisés sous IG.

Il suppose au préalable que :

- ✓ **Les exigences du cahier des charges sont connues par les producteurs et sont atteignables,**
- ✓ **Les exigences du cahier des charges sont contrôlables,**
- ✓ **Les modalités de contrôle et les suites données en cas de non respect du cahier des charges sont décrites,**
- ✓ **Les producteurs à contrôler sont identifiés. Il est souhaitable qu'il soient correctement informés et accompagnés,**
- ✓ **Le contrôle est réalisé par un organisme indépendant des producteurs.**



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE

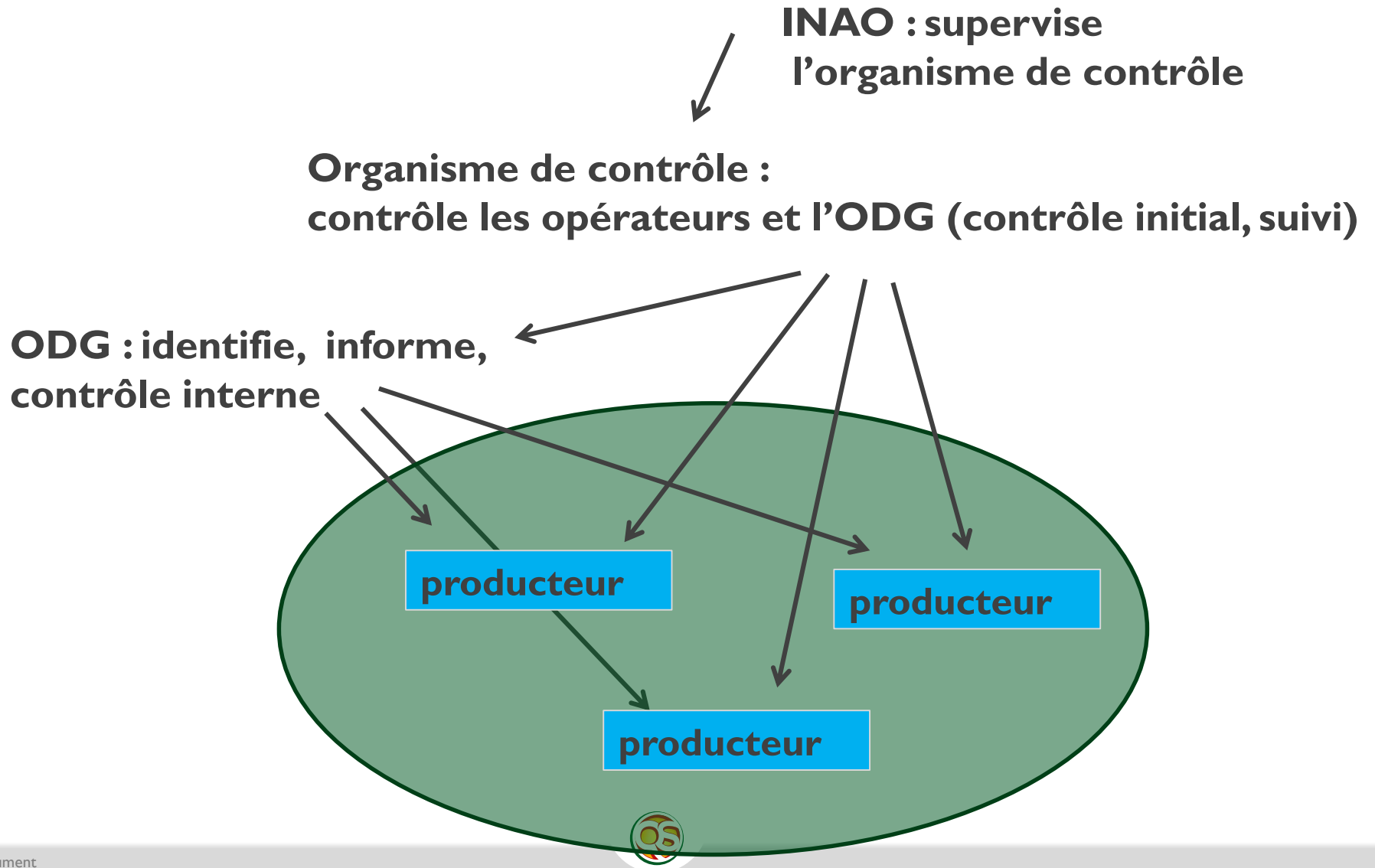
Le contrôle des IG en France (IGP et AOP enregistrées par l'UE) est réalisé par des organismes privés, par délégation de l'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité), établissement public chargé par l'état de la mise en œuvre de la politique française relative aux IG.

Pour chaque IG, l'INAO :

- Examine et approuve le cahiers des charges avant transmission à l'UE pour enregistrement,
- Examine et approuve les modalités de contrôle décrites dans le plan de contrôle,
- Reconnaît le groupement (appelé organisme de défense et de gestion ou ODG) chargé de la rédaction du cahier des charges et de l'identification des producteurs. L'ODG peut participer à la maîtrise du cahier des charges par les producteurs grâce à la réalisation de contrôles internes,
- Il agréé les organismes de contrôle, vérifie leurs compétences et exige une accréditation par le COFRAC. Il réalise la supervision des organismes de contrôle.



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE : LES INTERVENANTS

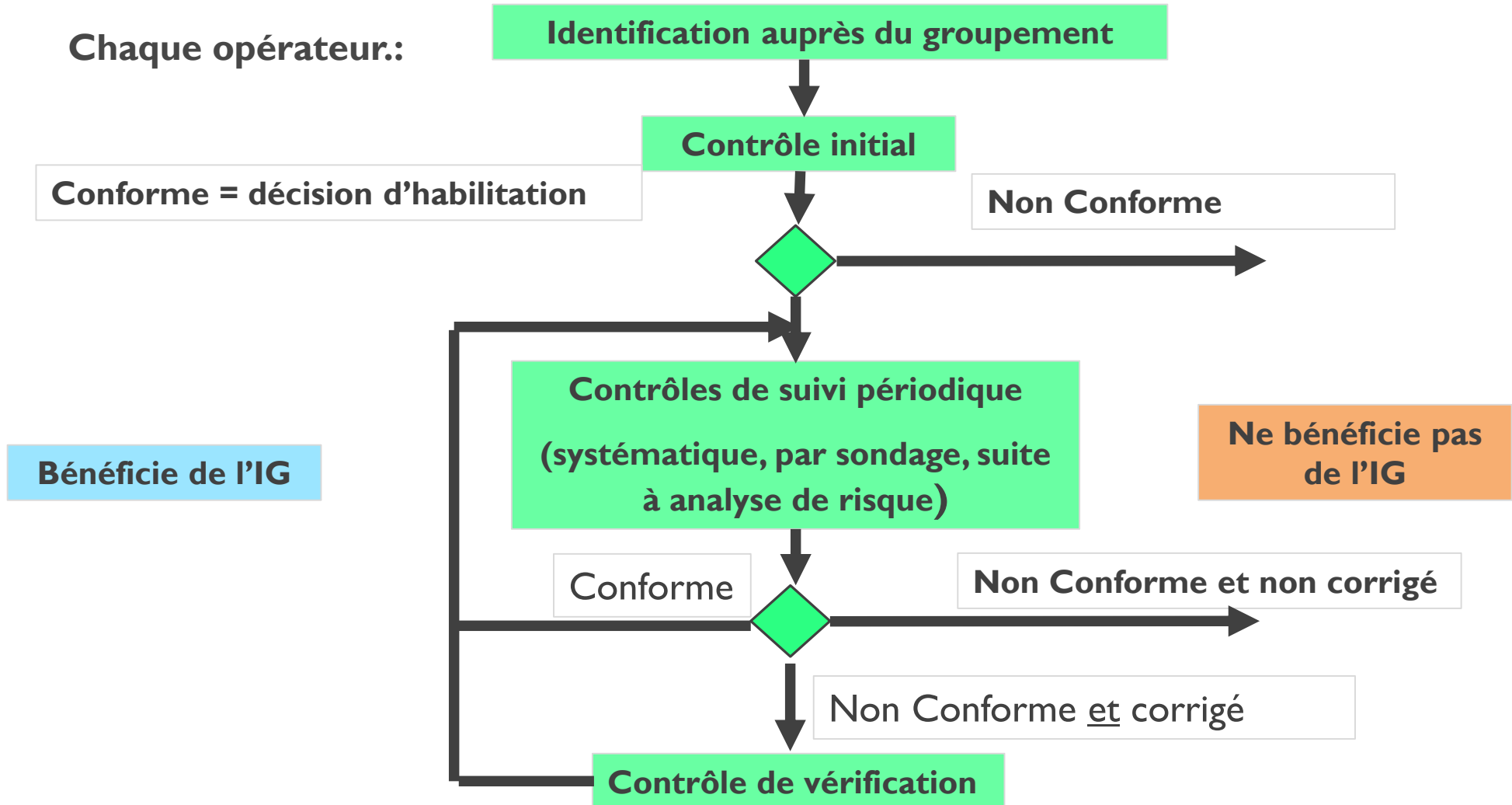


PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE : LES PRINCIPES

- ✓ **Un producteur ne peut pas bénéficier de l'IG (et l'indiquer sur les produit) s'il ne s'est pas identifié auprès du groupement et si l'organisme de contrôle n'a pas pu vérifier son aptitude à pouvoir respecter le cahier des charges. Il obtient alors d'une habilitation délivrée par l'organisme certificateur.**
- ✓ **Le producteur et ses produits sont périodiquement contrôlés.**
- ✓ **Tout situation non conforme, qui ne peut pas être corrigée, peut amener l'organisme certificateur à retirer l'habilitation du producteur et le bénéficie de l'IG pour le produit.**



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE : PROCESSUS



PRINCIPES GÉNÉRAUX DU CONTRÔLE : LE PLAN DE CONTROLE

Les modalités de contrôle (méthodes, fréquence, échantillonnage), les conditions d'habilitation des producteurs et les mesures prises en cas de contrôle non conforme sont décrites dans le plan de contrôle. Ce document est rédigé par l'organisme de contrôle en concertation avec le groupement. Il est soumis à l'approbation de l'INAO.

Il contient :

- ✓ Les fréquences de contrôle des opérateurs et des produits, les règles d'échantillonnage,
- ✓ La liste complète des points de contrôle en lien avec le cahier des charges et leurs méthodes de contrôle ; chaque exigence du cahier des charges doit être contrôlée.
- ✓ La description des suites données suite à un constat de non respect du cahier des charges.



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON

L'Abricot Rouge du Roussillon est une AOP récemment enregistrée (UE)



Le produit : abricot frais de calibre compris entre 35 et 55 millimètre. Ils a une saveur sucrée, une texture souple, est de bonne jutosité et fondant. Son acidité est faible et il présente des arômes intenses de fruits frais.

Le Groupement (ODG) : Le Syndicat de Défense des Abricots rouges du Roussillon : 84 producteurs d'abricot, 4 entreprises de conditionnement et de commercialisation.



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CAHIER DES CHARGES



Aire de production délimité (plaine du Roussillon au pied des Montagne Pyrénées.

4 variétés sélectionnées

500 arbres à l'hectare

Vergers en production à partir de la 3^{ème} année après la plantation

Taille des arbres spécifique.

Rendements maximum : 30 t/ha

Récolte à maturité (couleur des fruits)

Récolte manuelle

Conditionnement dans l'aire de production

Apport en station de conditionnement rapide (max 12h)

Conservation au froid (moins de 10°C)

Respect de la traçabilité des produits



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CONTRÔLE

Le contrôle de l'abricot rouge du Roussillon a pour objectif

- **La vérification du respect de l'origine à tous les stades de production, production d'abricot et conditionnement pour commercialisation,**
- **la vérification du respect du cahier des charges par les producteurs,**
- **La conformité des abricots prêts à être commercialisés,**
- **La vérification de la traçabilité des abricots et la cohérence entre les entrées et les sorties à tous les étapes de la production.**



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CONTRÔLE

Les modalités de contrôle sont détaillées dans le Plan de Contrôle de l'Abricot Rouge du Roussillon élaboré par QUALISUD et approuvé par l'INAO.

Extrait du plan de contrôle : fréquences de contrôle

Etape	Contrôle réalisé par l'ODG	Contrôles réalisés par QUALISUD
Production des abricots : aire de production, variétés, vergers	Contrôle sur site de 20% des producteurs par an	Contrôle sur site de 20% des producteurs par an
Récolte, maturité des fruits	Contrôle sur site de 20% des producteurs par an	Contrôle sur site de 20% des producteurs par an
Tri des fruits, conditions de stockage avant commercialisation, traçabilité	Contrôle sur site de 50% des producteurs par an	Contrôle sur site de 50% des producteurs par an
Produit prêt à la vente	Contrôle organoleptique de un lot pour 90 % des producteur et par an	Contrôle organoleptique de un lot pour 10 % des producteur et par an



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CONTRÔLE

- ✓ Les contrôles sont réalisés de façon inopinée ou après avis de passage par un agent de contrôle de **QUALISUD** qui suit un mode opératoire défini.
- ✓ Le résultat de contrôle est enregistré sur un rapport détaillé qui montre le respect, ou non, de chaque exigence du cahier des charges.
- - ✓ Toute non conformité est enregistrée sur une fiche de non conformité détaillée.
 - ✓ Le rapport et les fiches de non conformité sont remis au producteur. L'agent de contrôle a pour mission de bien expliquer son contrôle et en cas de non-conformité, de bien expliquer la non-conformité.
 - ✓ Tout refus de contrôle est considéré comme un manquement grave qui entraîne aussitôt la suspension de l'habilitation de l'opérateur.



UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CONTRÔLE

Exemple de rapport de contrôle

	CERTIFICATION SIQO et CCP Conclusion d'un rapport de contrôle			N° de saisie 4D
	REF: CA/CONCLP3891-0	Application: 15/01/2016	Validé par: IM ESCURE	012 85422

Date: 12/06/2017	<input type="checkbox"/> Matin <input checked="" type="checkbox"/> Après-midi <input type="checkbox"/> Journée
Opérateur contrôlé: GIRO Marie-Lise 13 chemin du Plan Bordes 65530 CLARA	N° de SIRET: L22 664 579 000 33
Responsable rencontré: GIRO Jean	N° Agrément / Chepté / CVI
Contrôleur: BARDIER Helene	
Cahiers des charges / N°: AOP Abricot Rouge du Roussillon	
Catégorie d'opérateur: Producteur d'Abricot	
Référence grille(s) de contrôle: CA/RO/ABRICOU/P3211/1-0	

Documents constitutifs du rapport de contrôle. Indiquer les N° des grilles de contrôle et des NCF à suivre en observé.	
Y a-t-il des NC à signaler? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
N° des Grilles de contrôle: 1	
N° des fiches de NC: 1	

Points de contrôle	Commentaires	NA	CF	NCF
Mise en place d'un registre de suivi des insecticides (norme ISOCEI 17965). Usage de la marque de QUALISUD et des déclarations sur la certification (norme ISOCEI 17965 - 64.1.2.2.1)		R	F	F
		R	F	F


Nombre de manquements constatés lors de la visite (voir les fiches de non-conformité ci-jointes)	Mineur	Majeur	Grave
	0	1	0

Liste des documents consultés:
 Inventaire verges 2017
 Déclaration de récolte 2016

Conclusion du contrôle:
 Une NCF majeure, concernant maximum moyen supérieur à 30t par 3 parcelles

Signature responsable: 

Signature opérateur: 

	CERTIFICATION SIQO Contrôle Producteur - Abricots Rouges du Roussillon		REF: CA/RO/ABRICOU/P3211/1-0	Validation par: IME
			Index: 0	Page: 1/1


Date: 12/06/17 Opérateur contrôlé: GIRO Marie-Lise Cde: Abricots Rouges du Roussillon 3,30 ha

Points de contrôle	Commentaires et observations	NA	CF	NCF
(C1) Localisation de la parcelle plantée	Commune de Clara, parcelles 2, 3, 7, 8, 12	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C2) Choix des variétés	Royal Roussillon et HELONA (=Ariana)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C3) Densité de plantation	5x5, 6x5 → inférieur à 520 arbres/ha	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C4) Production AO sur des parcelles en 1 ^{ère} année après l'année de plantation	Arbres en plus jeunes plantés en 2014, présence années de production par AOP	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C5) Taille en gobelet multi charpentières basses	Taille en gobelet multi charpentières basses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C6) Entretien du verger	Entretien manuel Dérivage mécanique (Boyage)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C7) Rendement	Rendement moyen à 30t/ha par parcelle 2, 8 et 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
(C8) Récolte à maturité	Préparation manuelle CIVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C9) Récolte manuelle	Bis en récolte le jour du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(C10) Délai entre la récolte et l'apport	Bis en récolte le jour du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Déclaration de récolte	Bis en récolte le jour du contrôle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Commentaires et observations:
 Une NCF majeure, concernant maximum moyen supérieur à 30t par 3 parcelles

UN EXEMPLE L'ABRICOT DU ROUSSILLON : LE CONTRÔLE

Exemple de rapport de contrôle : fiche de non conformité

	Certification SIQO CCP		Référence : CA/P300/1-4	
	FICHE DE NON-CONFORMITE / DE MANQUEMENT		01/10/2015	Page 1/1
IDENTIFICATION DU CONTRÔLE/ DE L'INSPECTION				
Raison sociale : GILLO Jean 9 chemin des Nias Bardas 6550 CLARA		N° contrôle (4D) : 01285422	N° NCF : 0154033	
		Date du contrôle : 12/06/17		
Type d'Opérateur : Producteur		Référence du ou des cahier(s) des charges : Abricot Rouge du Roussillon		
IDENTIFICATION et DESCRIPTION DE LA NON-CONFORMITE/ DU MANQUEMENT				
Point de contrôle : C7	référence de l'exigence du référentiel (cahier des charges/plan de contrôle) : rendement moyen maximum de l'exploitant de 30T par hectare des variétés culturelles producteur de l'appellation			
<i>Détails de la non-conformité / du manquement</i> Rendement moyen maximum supérieur à 30T par hectare pour les parcelles 2, 6 et 7 45T 45T 35T				
Gravité	SIQO hors AB / AB		Si tel de produit NCF : identification et quantité	
	Minime	Non Altérant		
	Majeure	Altérant		
	Grave	Non		
Nom et Signature de l'Auditeur : BASTIEN Helene		Nom et Signature de l'Audité : GILLO Jean		
PROPOSITION D'ACTION(S) CORRECTIVE(S) de l'opérateur				
- Eclaircissage plus sévère - (Prochaine saison de production)				

**Conséquence dans ce cas :
retrait de l'AOP pour les
produits**

LE CONTRÔLE DES IG : PROBLÈMES RENCONTRÉS

La protection d'un IG revient à réserver son utilisation aux seuls producteurs qui respectent le cahier des charges : ce respect du cahier des charges doit être garanti.

- Le contrôle a pour objectif d'apporter cette garantie. Tout facteur rendant impossible le contrôle ne permet plus de garantir le respect des règles de l'IG.

Quelques facteurs rendant difficile le contrôle :

- Contenu du cahier des charges non réalisable par les producteurs,
Exemple : variété exigée non disponible sur le marché.

Le contrôle ne peut pallier à un cahier des charges non adapté, au risque de décrédibiliser l'ensemble.



LE CONTRÔLE DES IG : PROBLÈMES RECONTRÉS

- **Producteurs insuffisamment informés et/ou insuffisamment préparés : l'habilitation des producteurs n'est pas possible.**
- **Cahier des charges incontrôlable :**
 - ✓ **Terminologie imprécise. Exemple « Alimentation provenant préférentiellement de l'aire de production »**
 - ✓ **Complicé à prouver : traçabilité des produits chez certains petits producteurs,**
- **Méconnaissance ou non prise en compte du risque de non respect du cahier des charges : les contrôles ne seront pas pertinents.**
- **Coût du contrôle trop important :**
 - ✓ **trop de producteurs à contrôler pour peu de produit,**
 - ✓ **méthode de contrôle couteuse,**



LE CONTRÔLE DES IG : PROBLÈMES RECONTRÉS

- **Environnement ne permettant pas à l'organisme de contrôle d'œuvrer en toute impartialité et qui a pour conséquence soit un contrôle partial, soit des décisions partiales suite aux contrôles :**
 - ✓ **Producteurs n'acceptant pas le contrôle mettant en difficulté l'agent de contrôle,**
 - ✓ **Chantage économique en cas de décision défavorable,**
 - ✓ **...**

La faisabilité du contrôle, faisabilité technique, faisabilité économique, environnement favorable, doit être vérifiée dès le début des travaux sur le cahier des charges afin d'éviter tout échec par la suite. Une analyse de risque doit être réalisée pour rendre le contrôle pertinent.



LE CONTRÔLE DES IG : PROBLÈMES RECONTRÉS

- **Environnement ne permettant pas à l'organisme de contrôle d'œuvrer en toute impartialité et qui a pour conséquence soit un contrôle partial, soit des décisions partiales suite aux contrôles :**
 - ✓ **Producteurs n'acceptant pas le contrôle et mettant en difficulté l'agent de contrôle,**
 - ✓ **Chantage économique en cas de décision défavorable,**
 - ✓ **Menace physique ...**



CONCLUSION

Devant le nombre important de demandes de protection d'IG, la France a su, au cours du temps, mettre en place un système efficace de contrôle, adapté à plusieurs types de situation, et dans le respect des standards internationaux.

Les organismes de contrôle jouent un rôle important : l'Etat doit leur permettre, et s'assurer, qu'ils œuvrent en toute impartialité.

Le contrôle doit rester au service des produits sous IG, et non pas le contraire : les procédures doivent pouvoir s'adapter à des situations très variables.

La faisabilité du contrôle, faisabilité technique, faisabilité économique, environnement, doit être vérifiée dès le début des travaux de rédaction du cahier des charges afin d'éviter tout échec par la suite. Une analyse de risque doit être réalisée pour rendre le contrôle pertinent.

Une IG dont le respect du cahier des charges ne peut pas être contrôlé aura du mal à conserver sa crédibilité





www.qualisud.fr